

LE PETIT LIVRE DE LA FORMATION EN SUISSE · CHAPITRE 2.1

Onze années d'école obligatoire

Onze années d'école, de l'école enfantine à la fin du secondaire I : c'est le socle commun de toute formation en Suisse. La Constitution garantit un enseignement de base…

TransparenceRH

11	4 ans	8 + 3	2006
années d'école obligatoire	révolus au 31 juillet	primaire et secondaire I	vote sur l'harmonisation



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

Le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit est garanti (art. 19 Cst.).



LA RÈGLE

À retenir

L'enseignement de base est **obligatoire**, placé sous la surveillance des autorités publiques, et gratuit dans les écoles publiques (art. 62 al. 2 Cst.).



LA RÈGLE

La règle clé

Enfant né le 20 juin 2022 : Rentrée à l'école en août 2026 (4 ans au 31 juillet) (HarmoS 5 al. 1)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Quatre ans au 31 juillet, onze années, gratuites pour tous. »



LE PIÈGE

Le piège

Confondre la 11e année HarmoS et l'âge de 11 ans. En Suisse romande, la 11e année est la dernière de l'école obligatoire : l'élève a en général 14 ou 15 ans. Un apprentissage ne commence qu'après.



LA BASE LÉGALE

Les références

Cst. art. 19, 62 ; HarmoS art. 5, 6 ; LFPr art. 15 ; LTr art. 30 ; OLT 5 art. 4, 19 ; LAFam art. 3.



Le cas express

Qui organise l'école obligatoire ?

✓ **Les cantons** Art. 62 al. 1 Cst. ; HarmoS harmonise.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Vérifier la date de naissance et le 31 juillet.
- ☐ Compter onze années.
- ☐ Noter la fin de la 11e année.
- ☐ Préparer le choix du secondaire II.
- ☐ Pour un stage : protection des jeunes.

Base légale : Cst. art. 19, 62 ; HarmoS art. 5, 6 ; LFPr art. 15 ; LTr art. 30 ; OLT 5 art. 4, 19 ; LAFam art. 3.

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/frm-scolarite-obligatoire.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 21 novembre 2026.